

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
LYON  
11, Rue SAINT JACQUES  
69003 LYON

L'Officier du Ministère Public  
à  
*Maître Yohan DEHAN*  
*174 RUE DE COURCELLES*  
*75017 PARIS*

**Références à rappeler :**

Rédacteur :

Maître,

J'ai pris acte de votre courrier du 10/09/2021 concernant votre client :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à au point kilométrique dans le sens en date du par procès verbal n° , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :  
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse autorisée de

Après étude du dossier, j'ai décidé d'abandonner les poursuites envers votre client.

En conséquence l'amende forfaitaire majorée contestée est annulée et les points retirés au permis de conduire de seront restitués.

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

**Fait à LYON, le 29/03/2022**

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC**

